



Conseil économique et social

Distr. générale
23 juin 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon

Dixième session

Genève, 28 octobre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève,
le mercredi 28 octobre 2015, à 10 heures¹

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires.
4. Présentation des participants.
5. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de son Comité de l'énergie durable.
6. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015.
7. Rapport de la cinquième réunion conjointe de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane.

¹ Les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division CEE de l'énergie durable (<http://www.unece.org/index.php?id=35132>) et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au plus tard avant la session, par courrier électronique (cmm.energy@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0038). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie) afin d'obtenir un badge d'identification. Le service d'inscription au portail de Pregny est ouvert tous les jours ouvrables de 8 à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 73158 ou 73728).



8. Tendances, évolutions et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon.
9. Plan de travail pour 2016-2017.
10. Préparation de la onzième session du Groupe d'experts.
11. Questions diverses.
12. Adoption des conclusions et recommandations.
13. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. Annotations

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE² consacrée au méthane provenant des mines de charbon. Un calendrier détaillé des travaux sera affiché sur le site Web de la Division de l'énergie durable.

Point 2 : Élection du Bureau

2. Le Groupe d'experts élira son Président et ses Vice-Présidents.

Point 3 : Observations liminaires

3. Les observations liminaires porteront notamment sur l'état de la gestion du méthane dans la région de la CEE.

Point 4 : Présentation des participants

4. Les participants seront invités à se présenter brièvement.

Point 5 : Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de son Comité de l'énergie durable

5. Le secrétariat informera le Groupe d'experts des décisions pertinentes adoptées par la CEE à sa 66^e session. Il informera également le Groupe d'experts de la préparation et des résultats possibles de la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2015.

² <http://www.unece.org/energy/se/cmm.html>.

Point 6 : Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015

6. Le Président et le secrétariat rendront compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des cinq activités définies dans le plan de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015 :

- a) Diffusion par voie électronique du Guide des meilleures pratiques de drainage et de récupération du méthane provenant des mines de charbon;
- b) Actualisation et développement du Guide;
- c) Propositions d'études de cas concernant l'application des meilleures pratiques dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde;
- d) Création d'un Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon; et
- e) Fourniture de services consultatifs à divers mécanismes fondés sur le marché de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon et normes connexes sur le méthane provenant des mines de charbon aux niveaux international, national et régional.

Point 7 : Rapport de la cinquième réunion conjointe de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane

7. L'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane est l'un des principaux partenaires du Groupe d'experts. Un rapport de la cinquième réunion conjointe de la CEE et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane sera présenté.

Point 8 : Tendances, évolutions et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon

8. Les récentes tendances, évolutions et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon dans les États membres de la CEE et d'autres pays producteurs de charbon seront présentées.

Point 9 : Plan de travail pour 2016-2017

9. Le Groupe d'experts procédera à un échange de vues sur son projet de plan de travail pour 2016-2017 (ECE/ENERGY/GE.4/2015/3).

Point 10 : Préparation de la onzième session du Groupe d'experts

10. Le Groupe d'experts débattre des préparatifs en vue de sa onzième session. Les participants proposeront et examineront des sujets qui pourraient être traités pendant la partie de la session consacrée aux questions de fond. La onzième session du Groupe d'experts pourrait se tenir en mars 2016, à Washington, D.C., ou en octobre 2016, à Genève.

Point 11 : Questions diverses

11. Les participants pourront débattre d'autres questions soulevées avant ou pendant la session et entrant dans le cadre des attributions du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président toute question qu'ils souhaiteraient soulever au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 : Adoption des conclusions et recommandations

12. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

13. Conformément aux lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE, le secrétariat devrait uniquement communiquer, pour examen et adoption, les projets de conclusions et de recommandations qui sont proposés par un ou plusieurs États membres de la CEE. Tous ces projets de conclusions et de recommandations devraient si possible être communiqués à tous les participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la réunion.

Point 13 : Adoption du rapport et clôture de la réunion

14. Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations convenues. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport établi sur la base du projet élaboré par le secrétariat; le Président prononcera ensuite la clôture de la réunion.

III. Calendrier provisoire

15. On trouvera ci-dessous un calendrier provisoire; en cas de modification, un calendrier mis à jour sera affiché sur la page du site Web de la CEE² consacrée au méthane provenant des mines de charbon.

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
28 octobre 2015	
10 h 00	Point 1 : Adoption de l'ordre du jour
10 h 10	Point 2 : Élection du Bureau
10 h 20	Point 3 : Observations liminaires
10 h 30	Point 4 : Présentation des participants
10 h 50	Point 5 : Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de son Comité de l'énergie durable
11 h 00	Point 6 : Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015
11 h 40	Pause

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
12 h 00	Point 7 : Rapport de la cinquième réunion conjointe de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane
12 h 30	Point 8 : Tendances, évolutions et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon
13 h 00	Déjeuner
15 h 00	Point 8 : Tendances, évolutions et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du méthane provenant des mines de charbon (suite)
16 h 00	Point 9 : Plan de travail pour 2016-2017
17 h 00	Point 10 : Préparation de la onzième session du Groupe d'experts
17 h 20	Point 11 : Questions diverses
17 h 30	Point 12 : Adoption des conclusions et recommandations
17 h 40	Point 13 : Adoption du rapport et clôture de la réunion
18 h 00	Fin de la session
